

militaires de l'Empire peut-être sont à regarder comme modèles, ses écoles ecclésiastiques au contraire étaient bien misérables. Le clergé du Grand-Duché préférerait certainement ne pas avoir de séminaire du tout que d'en avoir un réduit à de si minces et mesquines proportions. » Si partout aujourd'hui on sent le besoin d'avoir un clergé fortement instruit, il est nécessaire aussi de lui procurer les moyens de bien s'instruire. A Namur l'enseignement est confié à un directeur, quatre professeurs et un régent ; à Trèves il y a même six professeurs. Encore faut-il remarquer qu'en Belgique et en Allemagne il existe des universités avec des facultés de théologie ; comme cette ressource manque au Luxembourg, il faut renforcer d'autant plus les études au séminaire. L'argument selon lequel un nombre plus restreint d'élèves réduit le travail du professeur vaut pour l'enseignement inférieur où le maître doit s'occuper de chaque écolier en particulier. Dans l'enseignement supérieur qui se fait par des leçons générales, peu importe que l'auditoire soit nombreux ou réduit. Il faut « toujours donner les mêmes leçons ; pour donner ces leçons il faut les mêmes connaissances ; pour acquérir ces connaissances il faut les mêmes études ; pour faire ces études il faut le même travail ; pour ce travail il faut le même temps. »

Le gouvernement aurait-il oublié que le plan d'études comprend bien plus de cinq disciplines, de sorte que chaque professeur enseignera plusieurs branches. En comparant les traitements proposés avec ceux qui sont accordés dans les diocèses voisins on n'a pas l'impression qu'ils soient trop élevés. Au séminaire de Namur « qui n'est pas encore des plus distingués à cet égard » ils se montent à environ 1000 fl. Il n'y a pas d'ailleurs « dans l'état ecclésiastique des fonctions plus importantes et plus difficiles que celles des instituteurs du jeune clergé. » Comme en outre le séminaire manque de bibliothèque, les professeurs seront obligés d'acheter les ouvrages à leurs frais. Pourtant Laurent est prêt à faire une concession en réunissant dans une seule personne les postes de directeur et d'économe. Le nombre des 10 bourses a été calculé sur les besoins réellement constatés : sur une trentaine d'élèves qui sont à Namur il n'y en a pas huit qui puissent suffire à leur subsistance de leurs propres moyens.¹⁾

La somme globale à allouer annuellement serait donc, d'après les estimations du vicaire apostolique, de 8800 fl. dont 6200 pour le directeur-économe et les cinq professeurs, 600 pour les gens de service et 2000 pour les bourses d'études.

Le gouvernement s'oppose à ces exigences pour deux raisons essentielles. L'une est d'ordre financier. C'est le gouvernement qui soldera la note des frais, et le pays se trouve accablé d'une infinité de besoins. L'autre raison est plus profonde. Le conseil ne reconnaît pas au vicaire apostolique le droit d'organiser librement l'Eglise luxembourgeoise ; en faisant cette concession il abandonnerait le

¹⁾ Laurent à de la Fontaine, 2 mai 1842. Arch. de l'Evêché.